

MATIÈRES ORGANIQUES

1, 2, 3... **TRIEZ!**



Si vous répondez **OUI** à l'une des trois questions suivantes, vous pouvez déposer votre matière dans l'**Organibac** :

- 1 Est-ce que ça se mange?
- 2 Est-ce du papier ou du carton souillé par des aliments ou ayant servi à emballer de la nourriture?
- 3 Est-ce un résidu de jardinage?



Pas de sac en plastique



Les branches et les feuilles sont refusées

Surplus acceptés dans des sacs de papier

30 novembre 2017 à 19 h

N'oubliez pas votre **SÉANCE D'INFORMATION** sur la collecte des matières organiques à l'école de Monnoir, située au 2363, rue du Docteur-Primeau.

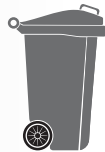
DÉCHETS DOMESTIQUES

UNIQUEMENT POUR LES RÉSIDUS QUI NE SONT PAS ACCEPTÉS LORS DES AUTRES COLLECTES

MAINTENANT AUX **2 SEMAINES À L'ANNÉE**

Matières refusées:

- Résidus verts et matières organiques
- Branches et résidus de coupe d'arbres
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)
- Meubles en bois
- Matières recyclables
- Pneus et pièces automobiles
- Produits électroniques (TIC)
- Appareils de refroidissement (contenant des halocarbures)
- Résidus domestiques dangereux (RDD)



Bac roulant
Max : 100 kg
(220 lb)

MATIÈRES RECYCLABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES, IMPRIMÉS ET JOURNAUX

PAPIER ET CARTON / PLASTIQUE / VERRE / MÉTAL



Bac de récupération bleu



RIGIDE (pas de styromousse)



Surplus à côté du bac accepté.

Modalités :

- Mettre les cartons à plat ou regroupés dans une boîte
- Le format des cartons ne doit pas excéder 60 cm x 1 m (2' x 3')
- Les cartons doivent être non souillés et exempts d'autres matériaux
- Les surplus dans les sacs transparents recyclables sont acceptés



RDD ET TIC

SERVICE OFFERT GRATUITEMENT

SELON LES JOURNÉES IDENTIFIÉES AU CALENDRIER de 8 h à 12 h

Au garage municipal (2008, rue Saint-Césaire)



SAPIN DE NOËL

COLLECTE UNIQUE. SAPIN NATUREL, SANS DÉCORATION.

Évitez que le sapin soit planté dans un banc de neige ou qu'il soit enseveli sous la neige.

RÉSIDUS VOLUMINEUX

PAS N'IMPORTE COMMENT ET EN TOUT TEMPS!

ACCESSOIRES DE JARDIN / APPAREILS SANITAIRES
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS / BICYCLETTE
BARBECUE SANS BONBONNE PROPANE
TAPIS, MATELAS ET MEUBLES

Matières refusées

- Appareils électroniques ou électriques (TIC)
- Gros morceaux de carton
- Matériaux de construction, démolition ou rénovation
- Bonbonne de propane
- Matériaux secs et abrasifs
- Pneus, pièces automobiles
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les surplus de déchets disposés à côté du bac, dans des sacs ou dans des boîtes de carton ne sont pas acceptés.



FEUILLES ET CHAUME

À L'AUTOMNE ET AU PRINTEMPS

UNIQUEMENT DANS DES SACS DE PAPIER



Pas de sac en plastique

POUR TOUTES LES COLLECTES, LES MATIÈRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES EN BORDURE DE RUE APRÈS 19 h LA VEILLE DE LA COLLECTE OU AVANT 7 h LE JOUR MÊME.

Pour toute information sur les différentes collectes :



MRC DE ROUVILLE

450 460-2127
infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



682, rue Saint-Charles
Marieville (Québec) J3M 1P9
T. 450 460-4444 F. 450 460-2770
administration@ville.marieville.qc.ca
www.ville.marieville.qc.ca



CALENDRIER DE COLLECTES 2018

RÈGLES D'UTILISATION
CONTENANTS ET MATIÈRES ADMISSIBLES
FRÉQUENCE ET LIEUX



Marieville

RÉDUISEZ RECYCLEZ RÉUTILISEZ VALORISEZ

2018

MARIEVILLE

À CONSERVER

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

OCTOBRE


D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE


D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

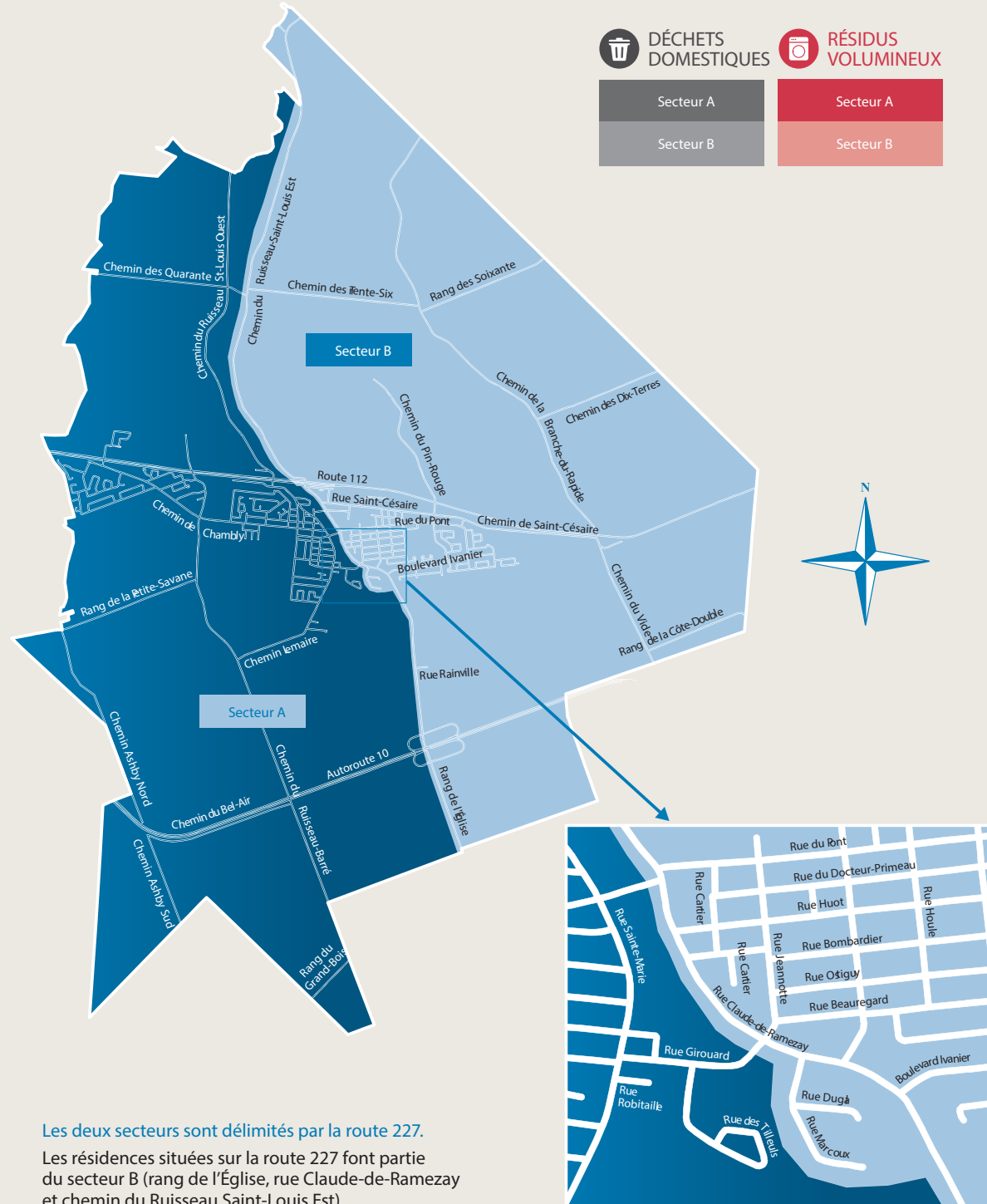


DÉCHETS DOMESTIQUES



RÉSIDUS VOLUMINEUX

Secteur A	Secteur A
Secteur B	Secteur B



Les deux secteurs sont délimités par la route 227. Les résidences situées sur la route 227 font partie du secteur B (rang de l'Église, rue Claude-de-Ramezay et chemin du Ruisseau Saint-Louis Est).



MATIÈRES ORGANIQUES

Orientez les roues VERS VOTRE RÉSIDENCE



DÉCHETS DOMESTIQUES

Orientez les roues VERS LA RUE



MATIÈRES RECYCLABLES

Orientez les roues VERS VOTRE RÉSIDENCE



RDD ET TIC

AU GARAGE MUNICIPAL



RÉSIDUS VOLUMINEUX

PAS N'IMPORTE COMMENT ni n'importe quand!



SAPINS DE NOËL

COLLECTE UNIQUE le 19 janvier



FEUILLES ET CHAUME

5 COLLECTES par année